

17.1 - PROCÉDURE GÉNÉRALE

Tout joueur inscrit dans un cahier d'enregistrement pour une association continue d'appartenir à cette association tant que celle-ci existe ou continue d'organiser du baseball pour sa division d'âge.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:29:39 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec